

Quel droit international pour le 21e siècle?

L'évolution démographique et le développement technologique sans précédent que l'on a connus au 20e siècle ont entraîné une interdépendance accrue des États, qui ne sont plus, seuls, en mesure d'affronter les grands problèmes qui se posent au niveau mondial à l'aube du 21e siècle, notamment ceux liés à l'environnement, au sous-développement, à la migration, à la santé publique ou à la sécurité. Or le système international et le droit international reposent encore essentiellement sur la souveraineté des États, un principe ancré dans les traités de Westphalie de 1648.

Comment dès lors faire évoluer, voire réformer ce système? Faut-il donner plus de poids aux institutions internationales, politiques et judiciaires, et aux organisations régionales; mieux contrôler ou associer les grandes entreprises multinationales; élargir la place donnée à la « société civile » (dont on parle beaucoup sans l'avoir clairement définie) et aux experts? Comment élaborer les normes internationales indispensables pour la défense de la planète tout en préservant une certaine démocratie, si difficile à envisager au niveau mondial; et comment imposer des normes qui ne peuvent être efficaces que si elles sont universellement respectées? Quel (nouveau) rôle les États doivent-ils jouer dans le cadre d'un tel système?

C'est notamment de telles questions qu'ont abordées une vingtaine de spécialistes du droit international, entourés d'un politologue et d'un journaliste, invités par l'Association des anciens étudiants de la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel. Leur dialogue, vif et passionnant a démontré aussi bien la pertinence de ces questions que la difficulté d'y apporter des réponses simples: le droit international (ou mondial) du 21e siècle se façonnera par une multitude d'évolutions qui sont en cours et, probablement aussi, à travers des expériences douloureuses pour l'humanité. Puissent les actes de ce colloque inciter à la poursuite de ce dialogue indispensable, qui ne saurait se confiner au cercle des juristes, mais concerne d'abord la classe politique... et tout citoyen du monde.

Yves Sandoz préside l'Association des anciens étudiants de la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel. Il a été dix-huit ans Directeur du droit international et de la doctrine au Comité international de la Croix-Rouge, dont il est membre depuis 2002. Il enseigne le droit international humanitaire aux Universités de Genève et Fribourg.

ISBN : 978-2-8027-2453-7



9 782802 724537

Quel droit international pour le 21e siècle?

Rapport introductif et Actes du Colloque international organisé avec le soutien du Département fédéral des Affaires étrangères

Neuchâtel, 6-7 mai 2007

Yves Sandoz, ed.



BRUYLANT

2 0 0 7